



Rapport annuel 2024

Réseau de Services pour une Vie Autonome
Normandie

SOMMAIRE

I.	LE RSVA NORMANDIE, DANS SON ENVIRONNEMENT	Erreurs ! Signet non défini.
I.1.	L'ORGANISATION INTERNE DU RSVA.....	Erreurs ! Signet non défini.
I.1.1.	LES ADHERENTS.....	Erreurs ! Signet non défini.
I.1.2.	LES BENEVOLES	Erreurs ! Signet non défini.
I.1.3.	LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	Erreurs ! Signet non défini.
I.1.4.	L'EQUIPE OPERATIONNELLE	Erreurs ! Signet non défini.
I.1.5.	LES LOCAUX	Erreurs ! Signet non défini.
I.2.	LA RELATION DU RSVA AVEC SES PARTENAIRES.....	Erreurs ! Signet non défini.
I.2.1.	LES PRESTATAIRES.....	Erreurs ! Signet non défini.
I.2.2.	LES ADHESIONS	Erreurs ! Signet non défini.
I.2.3.	LES PARTICIPATIONS, LES REPRESENTATIONS	Erreurs ! Signet non défini.
I.3.	LA COMMUNICATION	Erreurs ! Signet non défini.
I.3.1.	LE SITE INTERNET	Erreurs ! Signet non défini.
I.3.2.	LES RESEAUX SOCIAUX	Erreurs ! Signet non défini.
I.3.3.	LA NEWSLETTER.....	Erreurs ! Signet non défini.
I.3.4.	REVUE DE PRESSE	Erreurs ! Signet non défini.
I.4.	LES FINANCEURS DE L'ACTION DU RSVA	Erreurs ! Signet non défini.
2.	ACTIVITES TRANSVERSES	Erreurs ! Signet non défini.
2.1	CREATION D'OUTILS.....	Erreurs ! Signet non défini.
2.1.1	COLLECTION « PETITE ENFANCE »	Erreurs ! Signet non défini.
2.1.2	GUIDES PARENTALITE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP	
	Erreurs ! Signet non défini.	
2.1.3	LIVRET « A CHAQUE HANDICAP SON ACCOMPAGNEMENT ».....	Erreurs ! Signet non défini.
2.1.4	FICHES TRANSPORT.....	Erreurs ! Signet non défini.
2.2	GESTION DE PROJETS	Erreurs ! Signet non défini.
2.2.1	MALLETTE « LA FEE POUR NOUS »	Erreurs ! Signet non défini.
2.2.2	CENTRE RESSOURCES CAPPARENTS NORMANDIE	Erreurs ! Signet non défini.
2.3	ANIMATION DE TERRITOIRE.....	Erreurs ! Signet non défini.
2.3.1	CARTOGRAPHIE – ANNUAIRE DU RSVA	Erreurs ! Signet non défini.
2.3.2	CONVENTIONS DE PARTENARIAT	Erreurs ! Signet non défini.
2.3.3	JOURNÉE THEMATIQUE REGIONALE « DEFICIENCE VISUELLE »	Erreurs ! Signet non défini.
2.3.4	JOURNÉE DEPARTEMENTALE HANDICAP ET INCLUSION	Erreurs ! Signet non défini.
2.3.5	AUTRES PARTICIPATIONS TERRITORIALES.....	Erreurs ! Signet non défini.
2.3.6	GROUPES DE TRAVAIL	Erreurs ! Signet non défini.
2.4	ORGANISME DE FORMATION	Erreurs ! Signet non défini.

2.4.1	LE RENOUVELLEMENT DE LA CERTIFICATION QUALIOPI	Erreur ! Signet non défini.
2.4.2	LA DEMARCHE RESSOURCES HANDICAP FORMATION	Erreur ! Signet non défini.
2.4.3	LES NOUVEAUX PROGRAMMES DE FORMATION ..	Erreur ! Signet non défini.
2.4.4	LES INTERVENANTS FORMATEURS.....	Erreur ! Signet non défini.
2.4.5	LA PLATEFORME PEDAGOGIQUE « PARCOOROO »	Erreur ! Signet non défini.
2.4.6	LA COMMUNICATION DE L'OFFRE DE FORMATION	Erreur ! Signet non défini.
2.4.7	LES CHIFFRES CLES DE L'ACTIVITE 2024.....	Erreur ! Signet non défini.
2.4.8	LA FORMATION AU SERVICE DES PROJETS, LES PROJETS AU SERVICE DE LA FORMATION.....	Erreur ! Signet non défini.
2.4.9	LA SENSIBILISATION DES ETUDIANTS EN SANTE .	Erreur ! Signet non défini.
2.4.10	LES PERSPECTIVES 2025.....	Erreur ! Signet non défini.
3.	SANTE & HANDICAP	Erreur ! Signet non défini.
3.1	PREVENTION PROMOTION SANTE	Erreur ! Signet non défini.
3.1.1.	DEPISTAGE ORGANISE DES CANCERS.....	Erreur ! Signet non défini.
3.1.2.	ACTIONS PROMOTION DE LA SANTE (MOIS SANS TABAC)	Erreur ! Signet non défini.
3.1.3.	EXAMENS PREVENTION EN SANTE.....	Erreur ! Signet non défini.
3.1.4.	PROMOTION SANTE HANDICAPS.....	Erreur ! Signet non défini.
3.2	L'ACCES A LA SANTE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP EN ETABLISSEMENT DE SANTE	Erreur ! Signet non défini.
3.2.1.	LES DISPOSITIFS DE CONSULTATION ADAPTEE - HANDICONULT	Erreur ! Signet non défini.
3.2.2.	LA FORMATION DES PROFESSIONNELS EN ETABLISSEMENT DE SANTE AU HANDICAP	Erreur ! Signet non défini.
3.2.3.	LE DEPLOIEMENT DE SOLUTIONS INNOVANTES ..	Erreur ! Signet non défini.
3.3	HANDIDENT NORMANDIE	Erreur ! Signet non défini.
3.3.1	LA DEMARCHE ET SES ACTIONS	Erreur ! Signet non défini.
3.3.2	LES ACTIONS EN CHIFFRES	Erreur ! Signet non défini.
3.3.3	L'ACCOMPAGNEMENT DES DISPOSITIFS DE CONSULTATIONS DENTAIRES DEDIEES	Erreur ! Signet non défini.
3.3.4	« MANGEZ, BOUGEZ, SOURIEZ ! »	Erreur ! Signet non défini.
3.4	HANDIGYNECO NORMANDIE.....	Erreur ! Signet non défini.
3.4.1.	LA DEMARCHE	Erreur ! Signet non défini.
3.4.2.	LES CHIFFRES DE L'ACTIVITE 2024.....	Erreur ! Signet non défini.
3.4.3.	LES PERSPECTIVES 2025.....	Erreur ! Signet non défini.
3.4.4.	LA DEMARCHE HANDIGYNECO AU NATIONAL....	Erreur ! Signet non défini.
3.5	CHARTE ROMAIN JACOB.....	Erreur ! Signet non défini.
3.6	LES PARTENARIATS	Erreur ! Signet non défini.

3.6.1.	COACTIS SANTE.....	Erreur ! Signet non défini.
3.6.2.	SOSS – SANTE ORALE ET SOINS SPECIFIQUES	Erreur ! Signet non défini.
3.6.3.	UGECA BOURGOGNE-FRANCHE COMTE	Erreur ! Signet non défini.
3.6.4.	INFOSENS	Erreur ! Signet non défini.
3.7	LA FILIERE AVC NORMANDIE	Erreur ! Signet non défini.
3.7.1	EQUIPE DE COORDINATION ET MISSIONS	Erreur ! Signet non défini.
3.7.2	REALISATIONS 2022 – 2024	Erreur ! Signet non défini.
3.7.3	COMMUNICATION ET EVENEMENTS.....	Erreur ! Signet non défini.
3.7.4	PERSPECTIVES.....	Erreur ! Signet non défini.
4.	PLATEFORME DE REPIT « PARENTHÈSE »	Erreur ! Signet non défini.
4.1	LA PLATEFORME DE REPIT	Erreur ! Signet non défini.
4.1.1.	PRESENTATION	Erreur ! Signet non défini.
4.1.2.	L'EQUIPE	Erreur ! Signet non défini.
4.1.3.	LES INSTANCES ET L'ORGANISATION	Erreur ! Signet non défini.
4.1.4.	LA COMMUNICATION	Erreur ! Signet non défini.
4.2	L'ACTIVITE DE LA PLATEFORME DE REPIT	Erreur ! Signet non défini.
4.2.1.	LES CHIFFRES CLES	Erreur ! Signet non défini.
4.2.2.	L'EQUIPE CLINIQUE AUPRES DES FAMILLES	Erreur ! Signet non défini.
4.3	LE REPIT A DOMICILE	Erreur ! Signet non défini.
4.4	LA SATISFACTION.....	Erreur ! Signet non défini.
4.4.1.	LA SATISFACTION DES AIDANTS	Erreur ! Signet non défini.
4.4.2.	LA SATISFACTION DES INTERVENANTS	Erreur ! Signet non défini.
4.5	LA FORMATION DES INTERVENANTS DU REPIT	Erreur ! Signet non défini.
4.6	LES PARTENAIRES DE LA PLATEFORME DE REPIT	Erreur ! Signet non défini.
4.6.1.	LES SERVICES D'AIDE A DOMICILE.....	Erreur ! Signet non défini.
4.6.2.	LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES MEDICO-SOCIAUX	Erreur ! Signet non défini.
4.6.3.	INTERVENTIONS ET PARTICIPATIONS DE L'EQUIPE DE LA PLATEFORME A DES INSTANCES PARTENAIRES	Erreur ! Signet non défini.
4.6.4.	LES PARTENAIRES DU DROIT COMMUN	Erreur ! Signet non défini.
4.7	LES AUTRES OFFRES DE REPIT	Erreur ! Signet non défini.
4.7.1.	LES INCLUSIONS EN ACM DE PROXIMITE	Erreur ! Signet non défini.
4.7.2.	DES JEUNES VOLONTAIRES AU SERVICE DES AIDANTS	Erreur ! Signet non défini.
4.7.3.	L'ACM REPIT	Erreur ! Signet non défini.
4.7.4.	LES APRES-MIDI REPIT	Erreur ! Signet non défini.
4.7.5.	LES ATELIERS « T'AS TA PLACE »	Erreur ! Signet non défini.
4.7.6.	PROJET D'ACTIVITES AIDANTS	Erreur ! Signet non défini.
4.7.7.	LA FONDATION CREDIT MUTUEL	Erreur ! Signet non défini.
4.7.8.	LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CALVADOS	Erreur ! Signet non défini.

4.8	LES NOUVEAUTES ET PERSPECTIVES.....	Erreur ! Signet non défini.
5.	PÔLE DE COMPETENCES ET DE PRESTATIONS EXTERNALISEES « HORIZONS »	Erreur ! Signet non défini.
5.1	LE PCPE.....	Erreur ! Signet non défini.
5.1.1.	PRESENTATION	Erreur ! Signet non défini.
5.1.2.	L'EQUIPE	Erreur ! Signet non défini.
5.1.3.	LE COMITE DE PILOTAGE	Erreur ! Signet non défini.
5.2	L'ACTIVITE DU PCPE	Erreur ! Signet non défini.
5.2.1.	LES CHIFFRES CLES	Erreur ! Signet non défini.
5.2.2.	LES SORTIES DU PCPE.....	Erreur ! Signet non défini.
5.2.3.	LA GESTION DE LA LISTE D'ATTENTE	Erreur ! Signet non défini.
5.3	LES PROFESSIONNELS CONVENTIONNES AVEC LE PCPE	Erreur ! Signet non défini.
5.3.1.	TYPOLOGIE ET INTERVENTIONS DES PROFESSIONNELS LIBERAUX	Erreur ! Signet non défini.
5.3.2.	LES ACTIONS A DESTINATION DES PROFESSIONNELS LIBERAUX..	Erreur ! Signet non défini.
5.4	LA SATISFACTION.....	Erreur ! Signet non défini.
5.4.1.	LA SATISFACTION DES AIDANTS	Erreur ! Signet non défini.
5.4.2.	LA SATISFACTION DES PROFESSIONNELS	Erreur ! Signet non défini.
5.5	LES PARTENAIRES DU PCPE.....	Erreur ! Signet non défini.
5.5.1.	UN LIEN ETROIT AVEC LES MDPH/MDA.....	Erreur ! Signet non défini.
5.5.2.	LES DISPOSITIFS DE COORDINATION	Erreur ! Signet non défini.
5.5.3.	LES ESMS	Erreur ! Signet non défini.
5.5.4.	L'EDUCATION NATIONALE.....	Erreur ! Signet non défini.
5.6	LES PERSPECTIVES	Erreur ! Signet non défini.
6.	LES COMMUNAUTES 360.....	9
6.1	LES COMMUNAUTES 360 : DEMARCHE CO-PENSEE ET CO-CONSTRUISTE	9
6.1.1.	LEUR GENESE ET PRINCIPES.....	9
6.1.2.	LA COMMUNAUTE 360, QU'EST-CE QUE C'EST ?	9
6.1.3.	LES MEMBRES CŒURS	9
6.1.4.	PLATEFORME TELEPHONIQUE ET NIVEAU DE REPONSE.....	10
6.1.5.	LES INSTANCES DE LA COMMUNAUTE	11
6.1.6.	LA COMMUNICATION.....	12
6.1.7.	REFLEXIONS REGIONALES	13
6.2	LA COMMUNAUTE 360 DU CALVADOS	14
6.2.1.	LA CONVENTION CONSTITUTIVE.....	14
6.2.2.	L'EQUIPE DEDIEE.....	14
6.2.3.	L'ACTIVITE – CHIFFRES CLES 2024	15
6.2.4.	INSTANCES ET GROUPES DE TRAVAIL	21

6.2.5.	PARTENARIATS ET RESEAUX	25
6.2.6.	PERSPECTIVES 2025.....	27
6.3	LA COMMUNAUTE 360 DE LA MANCHE	29
6.3.1.	LA CONVENTION CONSTITUTIVE.....	29
6.3.2.	L'EQUIPE DEDIEE.....	29
6.3.3.	L'ACTIVITE – CHIFFRES CLES 2024	30
6.3.4.	INSTANCES ET GROUPES DE TRAVAIL	33
6.3.5.	PARTENARIATS ET RESEAUX	35
6.3.6.	PERSPECTIVES 2025	37
	GLOSSAIRE	38

LES DATES CLÉS

2024

AVRIL

8 AVRIL

Séminaire régional «Mangez, bougez, souriez!» à Deauville

9 AVRIL

Soirée des formateurs RSVA formation à Caen

18 AVRIL

Forum des associations et des dispositifs en faveur des personnes cérébro-lésées au Centre Hospitalier Aunay Bayeux

MAI

16 MAI

Présentation Handigynéco Normandie au Congrès SOFCODH Montpellier

JUILLET

5 JUILLET

Audit de renouvellement Qualiopi à Caen

5 JUILLET

Création de l'association HANDIPLATEFORME

8 JUILLET

Assemblée générale à Caen

11 JUILLET

Temps de rencontre des intervenants du PCPE et de l'équipe

22 JUILLET

Lancement ACM Répit – RSVA, UFCV, APF France handicap

SEPTEMBRE

16 SEPTEMBRE

Journée de lancement de la sensibilisation des étudiants en santé à l'UFR Santé Université Caen Normandie

25 SEPTEMBRE

Journée thématique «Parcours de vie des personnes vivant avec un handicap visuel» à Hérouville Saint-Clair

OCTOBRE

OCTOBRE ROSE

Visites blanches Centre François Baclesse Caen

16 OCTOBRE

Journée départementale «Handicap & Inclusion» à Argentan

NOVEMBRE

28 NOVEMBRE

Congrès national des sages-femmes libérales – intervention présentation Handigynéco Normandie

DÉCEMBRE

03 DÉCEMBRE

Signature Charte Romain Jacob au Centre François Baclesse Caen

13 DÉCEMBRE

Signature convention constitutive Centre ressources CapParents Normandie à Rouen

14 DÉCEMBRE

Matinée d'information des aidants sur les séjours adaptés

LES CHIFFRES CLÉS 2024

DIRECTION

39 salariés au 31 décembre 2024
5 sites de présence en Normandie
2 formations collectives

COMMUNICATION

2590 abonnés LinkedIn
944 abonnés Facebook
1 072 abonnés à la newsletter
10 articles de presse

TERRITOIRES

+ de 150 participants à la journée thématique
12 partenaires de la mallette La Fée pour Nous
1 285 acteurs inscrits sur la cartographie
·5 conventions de partenariat signées

FILIÈRE AVC NORMANDIE

329 participants au forum des associations et dispositifs en faveur des personnes cérébro-lésées

HANDIDENT NORMANDIE

264 RHBD formés
7 actions de sensibilisation
41 journées de consultations de dépistage

PCPE "HORIZONS"

86 situations actives
10 évaluations cliniques
232 rencontres avec les familles / personnes accompagnées
45 sorties du dispositif
8 692 heures d'interventions
2 séances d'ADPP

COMMUNAUTÉ 360 DU CALVADOS

339 sollicitations
113 parcours complexes
4 comités décisionnels

OUTILS

2 livrets de la collection «petite enfance»
5 guides pour l'accompagnement à la parentalité des personnes en situation de handicap

FORMATION

994 participants
83 actions de formation réalisées
+ 10 750 heures de formation
+ de 30 intervenants formateurs
320 étudiants en santé

PRÉVENTION PROMOTION SANTÉ

5 temps d'animation sur la thématique du cancer
4 visites blanches cancer
2 webinaires Promotion Santé Handicaps

HANDIGYNÉCO NORMANDIE

74 EMS
27 sages-femmes
431 consultations gynécologiques réalisées
2 ateliers réalisés auprès des personnes

PLATEFORME DE RÉPIT "PARENTHÈSE"

12 886 heures de répit
118 nouvelles situations
97% des familles recommandent la plateforme

COMMUNAUTÉ 360 DE LA MANCHE

228 sollicitations
68 parcours complexes
3 comités décisionnels

I. LES COMMUNAUTES 360

I.I LES COMMUNAUTES 360 : UNE DEMARCHE CO-PENSEE ET CO-CONSTRUISTE

I.I.I. LEUR GENESE ET PRINCIPES

La communauté 360 est une démarche nationale initiée par le Président de la République à l'occasion de la 5^{ème} Conférence National du Handicap du 11 février 2020. Chaque département de France bénéficie de sa Communauté 360 afin de répondre à l'inconditionnalité et à la proximité de l'accompagnement des personnes en situation de handicap et leurs aidants.

Dans la continuité de la démarche « Réponse Accompagnée Pour Tous », lancée en 2014 et affirmée par la loi de modernisation de la santé en 2016. La RAPT proposait une réponse individualisée à chaque personne exposée à un risque de rupture ou sans solutions. Il s'agissait de mieux coordonner les acteurs du territoire avec le partage des informations, le suivi des décisions et une évaluation régulière.

La crise sanitaire est venue accélérer la démarche en installant les Communautés 360 COVID dès 2020 afin de répondre à l'urgence d'accès aux soins, d'aide aux aidants et des personnes isolées.

Le numéro vert 0 800 360 360 est déployé, gratuit à destination des personnes en situation de handicap dans le cadre de la crise sanitaire, pour permettre une réponse de proximité.

I.I.2. LA COMMUNAUTE 360, QU'EST-CE QUE C'EST ?

C'est une communauté d'acteurs réunis autour d'un même objectif : apporter une réponse inconditionnelle et de proximité à toutes les personnes en situation de handicap et leurs aidants et rechercher des solutions adaptées à leurs besoins tout en privilégiant le milieu ordinaire.

La Communauté 360, avec l'appui d'une équipe dédiée, c'est une méthode de travail collaborative au bénéfice des personnes qui la saisissent. Ses membres fondent leur action sur les principes de coresponsabilité et de subsidiarité. Elle capitalise sur les dispositifs et ressources de droit commun et spécialisées, déjà existantes sur le territoire. Chaque acteur est susceptible d'avoir un rôle à jouer dans la réponse à apporter à une personne.

La Communauté 360 s'adresse à toute personne en situation de handicap (bénéficiant d'une reconnaissance ou non), famille, proche aidant qui en fait la demande.

Le RSVA est porteur juridique des Communautés 360 du Calvados et de la Manche.

I.I.3. LES MEMBRES CŒURS

Les Communauté 360 reposent sur la mise en réseau de l'ensemble des acteurs de leur département, qu'ils soient spécialisés ou de droit commun. Les membres cœurs sont signataires de la convention constitutive et prennent les décisions de la communauté. Ils appartiennent nécessairement à un des collèges fixés dans le cahier des charges (cf. schéma ci-dessous).



1.1.4. PLATEFORME TELEPHONIQUE ET NIVEAU DE REPONSE

La Communauté 360, c'est aussi une plateforme téléphonique avec un numéro vert 0800 360 360 pour les personnes en situation de handicap et leurs aidants qui exprime un besoin, une demande.

L'année 2024 a été marquée par des évolutions de la solution téléphonique qui ont modifié les habitudes de travail. Au 2 janvier 2024, la plateforme nationale de débordement s'est arrêtée sans solution immédiate de débordement d'appels par messagerie vocale. Les Communautés 360 du Calvados et de la Manche se sont organisées afin de maintenir une permanence téléphonique de 9h à 17h sans interruption sur le temps du midi. En dehors de ces horaires, les personnes étaient invitées à recontacter le numéro ultérieurement.

Septembre 2024, une nouvelle solution de téléphonie est déployée avec une mise en place effective au 1^{er} novembre 2024 : ELOQUANT. Cette nouvelle plateforme est dotée d'une messagerie vocale accessible par mail ainsi que la possibilité pour les personnes de demander un rappel en dehors de la permanence téléphonique. Elle permet également au répondant de transférer l'appel vers un autre numéro, même un guichet unique.

Les Communautés 360 du Calvados et de la Manche ont travaillé ensemble sur une réponse à trois niveaux :

1. Elles écoutent, orientent, conseillent.

En appelant le 0800 360 360 et en indiquant le numéro de son département, un conseiller en parcours assurera une première écoute et analyse de la demande.

Il peut conseiller, et orienter la personne vers les acteurs compétents et faciliter son parcours.

2. Elles recherchent avec la personne des solutions adaptées en lien avec les acteurs du territoire.

En co-construisant des solutions avec les personnes et leurs proches aidants, les communautés s'appuient autant que possible sur les capacités d'autonomie et d'autodétermination des personnes qui les sollicitent.



Pour ce faire les conseillers en parcours peuvent aller à la rencontre des personnes en proximité de leur lieu de vie, mobiliser les partenaires, apporter un regard croisé et proposer un appui dans la coordination du parcours.

3. Elles veillent sur les ruptures de parcours.

En cas de ruptures avérées ou d'absence de solution, les membres des Communautés 360 et ses partenaires se réunissent pour essayer de co-construire une réponse concrète et adaptée au parcours de vie et aux besoins de la personne en lien avec la RAPT qui peut décider de l'organisation d'un groupe opérationnel de synthèse (GOS).

1.1.5. LES INSTANCES DE LA COMMUNAUTE

Les Communautés 360 du Calvados et de la Manche fonctionnent avec plusieurs instances :

- **Le comité décisionnel**

Cette instance est composée de l'ensemble des membres coeurs et a pour objectif :

- Assurer de la mise en œuvre et du bon fonctionnement de la communauté (Suivi de la feuille de route, suivi d'activité, prise de décisions) ;
- Veiller à la qualité des réponses apportées et la priorisation de celles-ci ;
- Être force de proposition pour la construction de nouvelles offres ;
- Assurer une mission d'observatoire en lien avec les observatoires déjà en place.

- **Les comités thématiques**

Les comités thématiques invitent les membres coeurs et partenaires de la communauté à réfléchir et se questionner sur leur organisation et leurs modalités de collaboration à travers des sujets tels que :

- « L'accès aux droits - accès à l'offre de services et d'accompagnement »,
- « La continuité et la structuration des réponses aux situations individuelles ».

Chaque groupe de travail a abouti à la création de différents outils et à la définition de processus d'articulation.

Les membres coeurs des deux communautés ont choisi de travailler également sur deux thématiques complémentaires aux quatre nommés dans le cahier des charges de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) :

- Amélioration de l'accès aux droits et aux offres de services et d'accompagnement,
- Continuité des réponses aux situations individuelles,
- Place des personnes en situation de handicap, éthique,
- Qualité et formation,
- Pair-aidance,
- Accès à la santé.

Chaque communauté se déploie en fonction de son territoire et de ses pratiques métiers déjà en place.

1.1.6. LA COMMUNICATION

L'année 2024 est aussi marquée par le travail des équipes dédiées des Communautés 360 du Calvados et de la Manche et du service communication du RSVA. Ayant le même porteur juridique, le RSVA, elles ont choisi de réaliser des supports de communication communs : affiche, flyer usager et dépliant professionnel. Elles se sont appuyées sur les ressources internes de leur porteur pour leur réalisation. Plusieurs réunions de travail communes sont réalisées pendant le 1^{er} trimestre 2024 pour aboutir à des supports pour lesquels la couleur a été adaptée à chaque communauté. Ces créations ont été pensées pour faciliter la diffusion des valeurs et des actions des Communautés 360, tout en répondant aux besoins des différents publics (usagers, professionnels, partenaires).

- Des affiches conçues pour promouvoir les Communautés 360, permettant de sensibiliser le public aux actions de celles-ci ;
- Un flyer pour les usagers offrant un aperçu clair des services des Communautés 360. Ce support pratique vise à simplifier l'accès à l'information pour les personnes concernées ;
- Un dépliant pour les professionnels détaillant les missions, les objectifs et la façon de travailler des Communautés 360. Ce support est essentiel pour renforcer les collaborations et la compréhension des enjeux territoriaux ;



En 2024, en complément des supports imprimés et visuels, des pages dédiées sur le site du RSVA ont été développées pour les Communautés 360 du Calvados et de la Manche -<https://rsva.fr/s-informer-sur-les-differentes-situations-de-handicap/communaute-360/calvados/>.

Ces pages décrivent les missions de chaque communauté, visant à apporter une réponse de proximité aux personnes en situation de handicap, à leurs familles et à leurs proches aidants. Elles présentent le fonctionnement des communautés, avec un focus sur l'accompagnement personnalisé, l'écoute et l'orientation vers les solutions adaptées en lien avec les partenaires locaux. La mise en ligne de ces pages permet de rendre plus accessible l'information sur les services offerts et de faciliter l'accès aux ressources du territoire pour les usagers et les professionnels. Elles contribuent ainsi à simplifier le parcours des personnes en situation de handicap en centralisant les informations nécessaires à leur accompagnement.

Ces différents supports ont par ailleurs été présentés lors des comités décisionnels respectifs de chaque communauté au 1^{er} trimestre 2024 pour validation. Un kit de communication est également mis à disposition de l'ensemble des membres coeurs et diffusable auprès des partenaires.

1.1.7. REFLEXIONS REGIONALES

RENCONTRES PILOTES NORMANDS

Les premières rencontres entre pilotes / coordinateurs normands ont débuté dès 2023 entre les Communautés 360 de l'Eure, du Havre et du Calvados. Avec l'arrivée progressive des autres pilotes / coordinateurs des Communautés 360 normandes, une rencontre tous les deux mois est organisée à leur initiative afin de pouvoir échanger sur leur retour d'expérience et déploiement de leur communauté :

- Le partage d'outils, état des travaux en cours, appui et expertise partagée, etc. ;
- Une réflexion commune menant à l'harmonisation des indicateurs de suivi d'activité : réalisation d'un outil de suivi d'activité commun par les assistantes de coordination des C360 de l'Eure et du Calvados.

LOGICIEL SI METIER

Les rencontres pilotes / coordinateurs C360 ont rapidement amené la réflexion sur la mise en place d'un outil de gestion numérique pour assurer le suivi de leurs situations individuelles. À l'occasion du séminaire du 14 mai 2024, L'ARS Normandie propose la mise en place d'un service régional e-parcours à destination des Communautés 360.

Des travaux avec Normand'e-santé ont débuté en avril 2024 en lien avec les Communautés 360 du Calvados et de la Manche afin de remonter les besoins opérationnels et de pilotage. La volonté est de moduler les éléments existants sur la solution e-parcours de Normand'e-santé afin qu'ils se rapprochent au mieux du quotidien des équipes tout en permettant l'extraction des données pour le suivi d'activité. Le travail engagé en amont par les pilotes / coordinateurs C360 pour la création d'un outil de suivi d'activité harmonisé a permis de dégager les indicateurs communs à intégrer dans la solution.

ESPACE DE REFLEXION COMMUNAUTES 360 CALVADOS / MANCHE

Avec l'arrivée des conseillères en parcours sur les deux Communautés 360 du Calvados et de la Manche, les pilotes/coordinateurs ont fait le choix avec le porteur juridique de mutualiser la réponse sur la plateforme téléphonique du 0 800 360 360. Grâce à cette flexibilité, une permanence continue est disponible de 9h à 17h et du lundi au vendredi.

Les pilotes/coordinateurs ont organisé au début du 2^{ème} semestre 2024 des rencontres inter-équipe afin de pouvoir échanger sur leur expérience de terrain, partager les ressources et harmoniser les pratiques. Des rencontres sont programmées chaque trimestre et se poursuivront en 2025.

I.2 LA COMMUNAUTE 360 DU CALVADOS



6.2.1. LA CONVENTION CONSTITUTIVE

La Convention constitutive est le document fondateur de la Communauté 360. Au-delà de la définition de son organisation opérationnelle et de ses modalités de gouvernance elle engage et fédère les membres cœurs autour d'un projet commun et de valeurs partagées reposant sur un principe de transparence et de coresponsabilité.

La campagne de lancement de signatures dans le Calvados a démarré au dernier trimestre 2023 et a continué durant l'année 2024. Nous comptabilisons à ce jour 37 signataires sur 41 membres cœurs.

Les représentants des personnes en situation de handicap et leurs aidants y sont bien représentés. L'ensemble des organismes gestionnaires des établissements sociaux et médico sociaux, l'éducation nationale, le GIP MDPH, les services territoriaux d'action sociale et médico-sociale, les dispositifs de coordination et de prestations sont bien engagés dans le déploiement de la Communauté 360 du Calvados. Nous devrons relancer la dynamique auprès du service public de l'emploi et des centres hospitaliers qui sont peu ou pas représentés à l'exception des services de psychiatrie de l'EPSM de Caen.

6.2.2. L'EQUIPE DEDIEE

COMMUNAUTÉ 360
DU CALVADOS



Cédric BLAIS
Pilote



Manon PENNEQUIN
Assistante

CONSEILLÈRES PARCOURS



Mylène VERON



Céline GAUTIER



Claire CHERON

L'arrivée du Pilote en juin 2023 soutenu par son porteur juridique a permis de développer les premières phases du déploiement de la communauté avec ses membres cœurs. Les membres cœurs ont préféré la mise en place d'une équipe dédiée de conseillers parcours et ont validé la création d'un poste d'assistant de coordination qui n'était pas prévu dans le cahier des charges à l'origine. Les membres cœurs ont été associés aux différentes étapes de recrutement (fiches de postes, profils, etc.).

Le choix a été fait de privilégier une équipe mobile qui couvre l'ensemble du territoire du Calvados pour répondre aux sollicitations individuelles et permettent une coordination de parcours de proximité.

L'équipe de conseillères parcours est constituée de profils variés et expérimentés : une éducatrice spécialisée, une mandataire judiciaire et une assistance de service social. L'équipe est complète depuis le mois d'aout 2024.

Le rattachement administratif et les bureaux de l'ensemble de l'équipe se situent dans les locaux du porteur juridique, le RSVA sur le site de Caen.

La mutualisation des espaces déjà contraints a mobilisé et impacté les professionnels de tous les pôles du RSVA. Aujourd'hui, une réorganisation des bureaux a permis de regrouper les conseillères parcours dans un bureau mutualisé. Les équipes du RSVA ont fait preuve de souplesse et d'agilité pour permettre l'exercice de l'ensemble de leurs missions.

6.2.3. L'ACTIVITE – CHIFFRES CLES 2024

REPONSES AUX SITUATIONS INDIVIDUELLES

Historiquement depuis la crise sanitaire de 2020 le RSVA portait la plateforme téléphonique du 080 360 360 sur les 3 départements de l'ex basse Normandie. L'arrivée progressive des autres communautés de la Manche et de l'Orne avec leurs coordinateurs fin 2023 a permis une répartition sur chaque territoire.

La campagne de présentation et de communication de la Communauté 360 faite depuis juin 2023 et l'installation progressive de l'équipe dès janvier 2024 a permis de répondre à un flux de sollicitations qui ne cesse d'augmenter depuis.

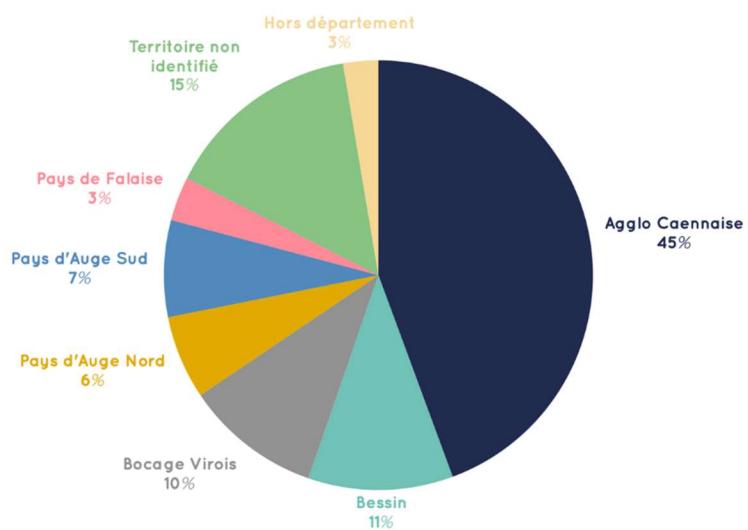
Entre Janvier et Décembre 2024, 339 sollicitations, concernant 302 dossiers (dont 113 complexes), ont été traités par l'équipe de la communauté. 197 sollicitations relevaient d'un traitement de niveau 1 (écoute, information, conseil, orientation) et 142, plus complexes, d'un traitement de niveau 2 ou 3 (coordination de parcours et agencement de solutions).

À ce jour, plusieurs canaux d'entrée existent : ligne téléphonique du porteur juridique, formulaire de demande par mail, sollicitations physiques lors de la participation à des évènements => cela représente environ 33% de notre activité concernant la réponse aux sollicitations individuelles.

Statistiques générales

- Les sollicitations concernent majoritairement des adultes 73 % (84% en 2023) contre 25% d'enfants (14% en 2023),
- 29% des demandes concernent les appelants eux-mêmes,
- Nous remarquons également une part importante de sollicitations par les aidants : 29%,
- Plusieurs professionnels nous ont sollicités (41% des appels en 2024 contre 18% en 2023) :
 - 21% de mandataires judiciaires,
 - 16% des DAC,
 - 12% des services d'accompagnements (SESSAD, SAVS, SAMSAH, etc.),
- La majorité des appels concernent le territoire de l'agglomération caennaise (44 %).

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES PERSONNES CONCERNÉES



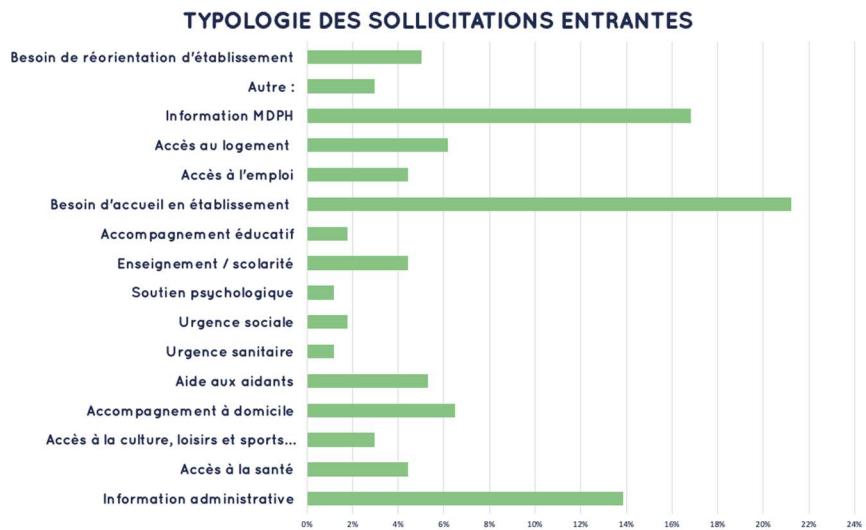
Typologie des sollicitations

Si la typologie des sollicitations relevées est large et variée, certaines sollicitations demeurent largement majoritaires. Ainsi, les besoins relatifs à de l'information administrative représente la demande la plus importante, suivi de près par le besoin d'accueil en établissement. L'accès aux informations liées au fonctionnement de la MDPH font également partie des demandes récurrentes, nous avons constaté une baisse de ces demandes en fin d'année 2024.

Nous observons une répartition homogène des sollicitations sur : l'accès au logement, à l'emploi, à la santé, à la culture/loisirs/sports mais également à l'accompagnement à domicile, à l'accompagnement éducatif et à l'aide aux aidants.

Quelques chiffres :

- 17% concernent des demandes d'information MDPH : suivis de décisions relatives à l'attribution d'aides (suivi de dossier MDPH) mais également les coordonnées de contact téléphonique et information d'ouverture ;
- 21% des sollicitations concernent la mise en place de parcours faute d'indisponibilité ou d'inadaptation des réponses connues (orientation ESMS non effective) (contre 11% en 2023) ;
- 5% représente un besoin de réévaluer le parcours de la personne concernée afin qu'elle soit orientée vers un ESSMS correspondant à sa nouvelle situation ;
- 14 % renvoie vers des acteurs du droit commun (association, CPAM, circonscription, défenseur des droits, etc.).



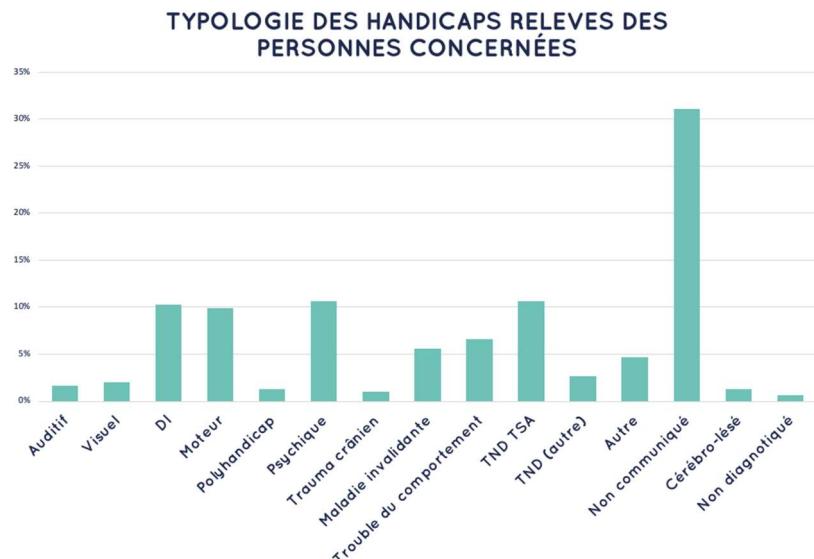
Typologie de handicap

La typologie de handicap a été plus facilement codifiée en 2024 (68%) par rapport à 2023 (50%), notamment avec la mise en place de fiches pratiques pour guider les professionnelles recevant les appels.

Les typologies sont assez hétérogènes et diversifiées, nous observons cependant une augmentation des sollicitations concernant les troubles du comportement : 7% en 2024 contre 1% en 2023.

Quatre grandes catégories se distinguent :

- 10% de handicap moteur,
- 11% de TND / TSA,
- 11% de handicap psychique,
- 10% de déficience intellectuelle.



Nous observons également une montée en charge importante des appels alors que la communication grand public du numéro vert n'a pas encore été effectuée.

FOCUS SITUATIONS COMPLEXES

Les parcours complexes accompagnés au cours de l'année 2024 sont au nombre de 113 (68 adultes et 43 enfants). Les indicateurs de l'activité des situations complexes correspondent globalement à ceux relevés pour l'ensemble des situations, qu'il s'agisse du ratio situations enfants/adultes, de la typologie des sollicitations et de handicap ou encore de la répartition par territoire géographique.

La durée moyenne d'accompagnement d'un parcours de niveau 2 est de 39 jours. Cette donnée est à prendre avec précautions car plusieurs situations mobilisent l'équipe pendant plusieurs mois.

Certaines situations nécessitent plusieurs prises de contact pour définir la demande et tenter d'apporter des réponses adaptées. La recherche d'information auprès de partenaires et l'évaluation « à 360 », assurées par l'équipe nécessitent une forte disponibilité et temporalité.

- La plupart des situations relevant du niveau 2 impliquent la présence de plusieurs acteurs de l'accompagnement, qu'ils appartiennent au secteur médico-social, social, de la santé, de l'éducation nationale ou tout acteur du droit commun. Plus le nombre de partenaires impliqués sur une situation est important, plus le risque d'observer une rupture ou une absence de la communication et du lien est constaté. Ce travail de coordination partenariale et de rétablissement du partage de l'information représente une activité majeure et essentielle du niveau 2 d'intervention des conseillers en parcours.
Exemple : 72 sollicitations pour un besoin d'accueil en établissement ou de réorientation en établissement, le parcours scolaire reste une dominante importante.
- La faible mobilisation des staffs territoriaux organisés par l'équipe pour l'année 2024 (5 staffs) est identifiée comme une résultante directe de ce travail. La coordination partenariale qui s'établie en premier lieu à travers l'intervention des conseillers en parcours permet souvent d'identifier de premières réponses, écartant le besoin immédiat de réunir les acteurs. L'activité de la Réponse Accompagnée Pour Tous, bien repérée des acteurs, et l'articulation mise en place avec le pilote et les conseillères parcours participe également à ce constat (7 GOS dont un dans la Manche). La participation de l'équipe aux réunions de coordination déjà existantes sur certains territoires (10 réunions dont 1 régionale) permet d'assurer une veille sur les ruptures de parcours et de fluidifier les réponses entre les différentes instances déjà en place.
- La complexité à comprendre une orientation et à pouvoir la mettre en œuvre ainsi que la réalisation de l'ensemble des démarches administratives, de la constitution du dossier à l'accès aux prestations et services, est un écueil presque systématique des personnes concernées. Facteur d'épuisement et de démobilisation, cette difficulté est repérée comme un déterminant du risque de rupture des parcours.
- La difficulté des personnes concernées à se sentir légitime auprès des acteurs dans l'expression et la prise en considération de leurs besoins. L'intervention des conseillères en parcours, qui trouve un écho favorable auprès des professionnels de l'accompagnement, permet régulièrement de concrétiser des démarches qui ne parvenaient pas à aboutir et/ou qui étaient engagées de longue date.

Au-delà du fait que les personnes trouvent une écoute et expriment leurs besoins lors de ces appels ou visites à domicile par exemple, le soutien et la coordination de parcours proposés par l'équipe sont appréciés tant au niveau des personnes accompagnées que par les professionnels.

Les freins dans l'opérationnalité

- Certains partenaires contactent la Communauté 360 avant de mobiliser leurs ressources internes ou acteurs présents dans la situation,
- La mobilisation de certains acteurs est encore parfois compliquée. La philosophie de la Communauté 360, « l'esprit de communauté », reste encore à développer,
- Difficultés d'accès aux ressources ESMS liées au contexte de saturation du réseau,
- Difficultés d'obtenir des réponses personnalisées, lorsque celles-ci nécessitent la mobilisation concertée des acteurs du droit commun et du réseau spécialisé,
- Nécessité d'affiner les partenariats avec les acteurs du droit commun et du sanitaire (psychiatrie surtout).

Les leviers

- L'intervention des conseillers en parcours permet aux familles, aidants, partenaires de prendre du recul, de dédramatiser les situations (rôle de médiation et de coordination reconnus) ;
- Liens de proximité avec les mandataires judiciaires qui sont parfois démunis dans l'accompagnement au quotidien de leurs « protégés » ;
- La neutralité du conseiller en parcours (tiers) permet, dans les situations, une évaluation globale et la proposition d'action ou de piste de travail pour des structures qui arrivent aux limites de l'accompagnement ;
- La mobilisation des acteurs du réseau intervenant auprès des personnes en situation de handicap ou leurs aidants lors de l'interpellation de la Communauté 360 ;
- L'impulsion et la poursuite de la logique de parcours avec la mise en place d'accompagnement à la carte. Certains directeurs d'ESMS sont impliqués dans la mise en place de parcours => participation aux staffs ;
- Partenariat étroit avec la MDPH, l'Éducation Nationale, les DAC ;
- Volonté des partenaires à répondre au principe de subsidiarité et de co-construction.

Les besoins repérés – difficultés de réponses

Situations Adulte	Situations Enfant
<ul style="list-style-type: none">● Majoritairement des hommes (20-60 ans) présentant un profil précaire et de marginalisation liés au logement et à l'emploi, rencontrant des difficultés d'accès aux ressources du droit commun ou spécialisées => difficulté de coordination entre le droit spécialisé et le droit commun ;● Des personnes présentant des pathologies évolutives avec une problématique de maintien à domicile et de continuité de soins, rencontrant des difficultés pour la majoration des services et/ou pour l'accès à un établissement spécialisé ;● Pour les PSH sans solution en sortie d'hospitalisation.	<ul style="list-style-type: none">● Demandes essentiellement liées à des difficultés d'intégration au niveau scolaire et d'accès à une prise en charge en ESMS ;● Besoin d'offres de services avec différents types de modalités d'accompagnement pour le public TSA, significatif sur l'agglomération Caennaise ;● Besoin d'offres de services avec différents types de modalités d'accompagnement pour le public TCC repéré sur l'ensemble des territoires ;● Manque de visibilité :<ul style="list-style-type: none">● Des « fonctions ressources » mobilisables au sein des ESMS,● Des dispositifs (EMAS, DAR, UEMA, UEEA, etc.).

Nous notons un manque de solutions relatives à la recherche de médecins traitants/spécialistes, des difficultés de coordination avec le soin, la psychiatrie : manque de fluidité des parcours.

Ci-après, quelques illustrations de l'intervention des conseillers en parcours :

Sollicitation de la Communauté 360 pour deux femmes de 59 ans qui présentent des troubles neurodégénératifs importants et qui occupaient des lits dans des services hospitaliers depuis 2 ans et demi pour la première et un an pour la seconde, dans l'attente de pouvoir trouver des places dans des EHPAD. Le travail de coordination assuré par l'équipe de la Communauté 360 a pu apporter des solutions en faisant appel à son réseau et en proposant des solutions alternatives en accord avec la personne et son représentant légal. Il a été convenu de ne pas solliciter l'aide sociale dans un premier temps et de voir si les ressources de la personne sur quelques mois permettaient l'accès à des places payantes non prises en charge. Ainsi, il a été plus facile de trouver un établissement qui accepte ce principe, ce qui a pu apporter des solutions et une sortie de l'hospitalisation.

Sollicitation par une famille pour une jeune femme de 21 ans qui vit au domicile de ses parents depuis 5 ans suite à un traumatisme. Elle présente également une déficience intellectuelle. Elle n'a plus aucune vie sociale et dit beaucoup s'ennuyer. Elle a une orientation vers un ESAT et FH et SAVS mais la famille, qui a des difficultés à reconnaître le handicap de leur fille, se sent démunie face aux démarches administratives. Ils ont sollicité la Communauté 360 afin de pouvoir instaurer une relation de confiance avec leur fille et ainsi pouvoir mettre en place un accompagnement et soutien éducatif. La Communauté 360 a pu initier une visite à domicile avec une responsable d'un SAVS du bassin de vie, qui pourrait prendre le relai.

Sollicitation par la personne elle-même, un homme de 21 ans qui présente une hémiplégie et une épilepsie. Il vit au domicile de sa famille et bénéficie de l'accueil de jour dans un Foyer de Vie en séquentiel. Il a sollicité la Communauté 360 pour pouvoir travailler son projet de vie afin d'avoir plus d'autonomie et nous informe qu'il est au bord de la rupture avec l'accueil de jour, qu'il aimeraient avoir son appartement et bénéficier d'un soutien éducatif. Il bénéficie de l'orientation SAVS. L'écoute du besoin de la personne et la mise en relation avec les partenaires de cet accompagnement a permis d'organiser une rencontre avec l'ensemble des parties prenantes afin que l'ensemble des acteurs puissent échanger et proposer un accompagnement adapté. A ce jour, il est accompagné par le SAVS pour ses activités de loisirs, évalue les besoins au domicile et travaille les orientations vers des établissements adaptés.

TENDANCES

L'activité de la Communauté 360 du Calvados a été très riche sur l'année 2024, tant au niveau de la réponse aux situations individuelles que du travail de maillage partenarial sur le territoire. Nous avons connu une forte montée en charge des sollicitations et des appels et cette tendance s'est confirmée sur la fin d'année. Une augmentation significative de l'activité est attendue dès début 2025.

Nous observons que les sollicitations sont diverses et variées et nous notons une augmentation importante des situations complexes depuis la mise en place de l'équipe. La Communauté 360 du Calvados est de plus en plus repérée sur le territoire, notamment par les professionnels. 53% des situations se trouvent sur le territoire de l'agglomération caennaise avec une répartition similaire enfant/adulte. La mission « d'aller vers » de la Communauté 360 dans les zones blanches du territoire s'est mise en place progressivement sur l'année 2024 avec l'arrivée des conseillers en parcours.

La coordination de parcours sur les situations complexes ne nous a pas permis de développer suffisamment le partenariat avec le droit commun.

Auparavant certaines situations pouvaient trouver des réponses via le PCPE, mais aujourd'hui ce dispositif bien repéré, a été obligé de mettre en place une liste d'attente. Nous avons commencé dès le premier trimestre 2024 à mettre en place des instances de concertation pour éviter des ruptures de parcours ou anticiper la sortie de ce dispositif. Ce travail restera à consolider sur l'année 2025.

L'offre de répit est à développer et à transformer, certains bassins de vie ne sont pas couverts, les demandes vont de plus en plus vers des besoins spécifiques (répit séquentiel en dehors du domicile par exemple) sur des temps bien précis (soirée, mercredi, week-end, vacances scolaires...).

Nos premières expériences en lien avec les associations des représentants d'usagers et la réponse aux appels sur le numéro vert, nous montrent sans généraliser que les familles, les aidants, les personnes en situation de handicap souhaitent de plus en plus des modalités d'accompagnement à la carte, une diversité dans l'offre de prestations et de services.

L'installation et le déploiement de la Communauté 360 a confirmé lors de ses différentes rencontres que de nombreux dispositifs, réseaux de partenaires, actions innovantes existent sur le territoire du Calvados de façon très hétéroclites en fonction des secteurs. Cette offre n'est pas suffisamment connue, valorisée ; la mobilisation de tous les acteurs institutionnels, politiques, opérationnels est vitale pour permettre d'apporter une information et des réponses claires et étayées auprès des personnes en situation de handicap et leurs aidants.

L'intervention des conseillers en parcours, c'est quoi ?

Quelques exemples :

- Favoriser l'analyse globale de la situation ;
- Offrir un accompagnement personnalisé aux aidants et aux représentants légaux ;
- Favoriser l'interconnaissance et la mise en relation, être vecteur de l'information entre les acteurs (médico-social, social, sanitaire, droit commun) ;
- Favoriser la mobilisation des acteurs pour une « vision à 360 » ;
- Favoriser la concertation pour la recherche de solutions adaptées ou des réponses alternatives.

6.2.4. INSTANCES ET GROUPES DE TRAVAIL

Trois instances principales rythment le calendrier de la Communauté 360 du Calvados.

L'Agence Régionale de Santé, et plus particulièrement sa Direction Départementale et la Direction de l'Autonomie, veille au déploiement de la communauté et au suivi des missions qui lui sont confiées. Elle s'appuie plus particulièrement sur le « CODEX Handicap », auquel participe le Conseil Départemental, l'Éducation Nationale, les représentants des personnes en situation de handicap et de leurs aidants, ainsi que des membres de la Communauté 360 du Calvados, pour faire le point sur l'avancement des travaux engagés. Il s'est réuni à trois reprises en 2024, notamment autour de la stratégie NormHandicap du Calvados et de la mise en œuvre de l'AMI 50 000 solutions.

L'organisation des comités décisionnels et comités thématiques appartient aux membres de la communauté et à son pilote. Ils permettent respectivement de prendre les décisions nécessaires à son fonctionnement, son organisation et ses orientations, et d'engager les réflexions et travaux lui permettant de répondre à ses missions et atteindre ses objectifs. Pour l'année 2024, les membres cœurs ont participé à 4 comités décisionnels, 17 comités thématiques et plusieurs groupes de travail. Le calendrier semestriel est communiqué aux membres cœurs lors du comité décisionnel de juin et de décembre ; il est également mis à disposition dans le dossier partagé des membres cœurs. Cette planification anticipée et optimisée permet de favoriser la participation de tous.

COMITES DECISIONNELS

4 Comités Décisionnels se sont tenus en 2024, plus précisément en mars, juin, septembre et novembre. Les membres cœurs de la communauté se sont mobilisés pour mettre à disposition leur salle de réunion afin de nous recevoir dans des conditions idéales. Une participation moyenne de 20 membres cœurs par comité est enregistrée. Ces comités permettent de délivrer des actualités et informations, de présenter des initiatives et évènements partenariaux, de faire un point sur la structuration, le déploiement et l'activité de la communauté et, le cas échéant, de valider des travaux, orientations et stratégies.

Parmi les éléments les plus notables des comités décisionnels de l'année 2024, sont repérés :

Les présentations :

- Normand'e-santé (Via trajectoire, ROR, solution métier, etc.),
- Dispositif CapParents Normandie,
- Charte Romain Jacob par la CPAM du Calvados et le RSVA.

Les principales validations :

- Communication de la Communauté 360 du Calvados (affiche, flyer usager et dépliant professionnel) ;
- Outils pour le déploiement des staffs (courrier, relevé de préconisation) ;
- Mise à jour du formulaire de demande avec l'ajout de la demande de consentement ;
- Questionnaire pour l'organisation d'un évènement pour les familles et proches aidants de personnes concernées par le handicap ;
- Construction d'un dossier partagé aux membres cœurs ;
- Tableau de suivi des comités thématiques et groupes de travail de la Communauté 360 du Calvados ;
- Tableau de suivi d'activité de la Communauté 360 du Calvados travaillé en lien avec la Communauté 360 de l'Eure pour tendre à une harmonisation régionale,
- La solution E-Parcours proposée par Normand'e-santé comme logiciel métier de la Communauté 360 du Calvados,
- Travail sur des cartes mentales répertoriant l'offre TSA sur le Calvados (en cours de finalisation),
- Charte Éthique de la Communauté 360 du Calvados,

- Grille de critères de priorisation pour la Communauté 360 du Calvados,
- Création d'un tableau récapitulatif des dispositifs d'appui existants pour les personnes en situation de handicap à destination des personnes mais également des professionnels,
- L'organisation d'une réunion de concertation entre les directions ESMS enfants et membres cœurs de la Communauté 360 du Calvados en préparation de la rentrée scolaire 2025/2026 sur l'année 2025.

COMITES THEMATIQUES

17 comités thématiques ont été programmés au cours de l'année 2024. Ils ont permis la rencontre des membres cœurs et partenaires pour y partager des constats et expertises, engager des réflexions et mener des travaux favorisant la transformation de l'offre et des organisations ainsi que la fluidité des parcours. Une participation moyenne entre 15 et 20 membres cœurs et/ou partenaires par comité est enregistrée. 4 thématiques sont travaillés en 2024.

Accès aux droits – Accès à l'offre de services et d'accompagnement

Ces réunions, déjà initiées en 2023, ont permis d'aborder plusieurs thématiques :

- Un retour expérience concernant la gestion mutualisée des listes d'attentes ESMS (gestion et suivi, facilitation des démarches liées au parcours d'admission, recensement de l'offre existante, coordination de parcours / parcours scolaire avec les articulations EN) ;
- La définition d'une situation complexe et d'urgence ;
- Une ébauche de travail sur l'organisation de diagnostics de territoire ;
- Une ébauche d'un listing d'offres de répit existantes sur le département.

Ces travaux ont également été accompagnés par la présentation de l'AMI 50 000 solutions dans le cadre de création de place au sein d'ESMS enfants et adultes. Le pilote a pu venir en appui des membres cœurs qui l'ont sollicité pour la réponse à cet AMI. Une présentation de l'ORS CREAL a pu également être proposée lors de ces temps de travail ainsi qu'une présentation de l'association CAP'Sport.

Continuité - Structuration des réponses aux situations individuelles

Ces temps d'échanges ont permis de travailler plus particulièrement sur les modalités d'organisation des futurs staffs territoriaux ainsi que sur les articulations et le circuit de la réponse aux situations individuelle entre la Communauté 360 et les différents dispositifs existant sur le territoire. Ces derniers travaux ont notamment facilité la mise à jour du formulaire de demande avec l'intégration d'une partie de demande de consentement, mais également à la création des éléments administratifs nécessaires au bon déroulement du staff. Ces réunions de travail ont également permis d'arriver sur l'élaboration d'une grille de critères de priorisation pour la Communauté 360 du Calvados. Afin d'aider les professionnels et les personnes concernées à mieux se diriger vers le dispositif adapté à leurs besoins, les membres cœurs de ce comité ont approuvé la création d'un tableau récapitulatif des dispositifs d'appuis existants pour les personnes en situation de handicap.

Des similitudes ont été observées entre ce comité et celui de l'accès aux droits et à l'offre de services et d'accompagnement. Les membres cœurs ont questionné l'ARS Normandie concernant la réunification de ces deux groupes. Suite au retour positif, une fusion des deux groupes s'est organisée en 2024.

Place des personnes en situation de handicap – Éthique

Ces rencontres se sont principalement focalisées sur 3 thématiques :

- La présentation d'associations et de projets en place sur le territoire normand : Association Clin d'œil, présentation de la journée des aidants organisée dans l'Orne par le RSVA, le Dispositif de Soutien à l'Autodétermination Normandie porté par LADAPT Normandie, présentation des projets de la plateforme de répit « Parenthèse » du RSVA ;
- La rédaction d'une charte éthique de la Communauté 360 du Calvados en faveur des personnes en situation de handicap. Cette initiative a été proposée par un des représentants d'usagers faisant parti des membres cœurs ;
- Le souhait de préparer et d'organiser un évènement à destination des proches aidants d'adultes et d'enfants en situation de handicap sur le territoire du Calvados. Courant 2024, les membres ont souhaité faire un diagnostic des besoins des aidants avant de décider de sa localisation. Le partage d'un questionnaire par les membres cœurs au sein de leurs structures a permis de récolter 195 réponses.

Ce comité thématique va devenir le COPIL d'organisation de la journée en faveur des proches aidants d'adultes et d'enfants en situation de handicap en 2025 jusqu'à la réalisation de cet évènement.

Groupes de travail transverses

À la demande des membres cœurs, des groupes de travail transverses ont été mis en place sur l'année afin d'approfondir certains sujets.

- ViaTrajectoire

Ce groupe de travail a été proposé à la suite du comité thématique sur l'accès aux droits et à l'offre de services et d'accompagnement et après accord du comité décisionnel. Les membres cœurs ont exprimé des difficultés et des anomalies utilisateurs avec l'outil ViaTrajectoire. Deux sessions ont été organisées en lien avec Normand'e-santé pour remonter ces problématiques, pouvoir échanger sur le fonctionnement de l'outil et dégager des pistes d'amélioration. Il a été proposé aux membres cœurs de reconduire ce groupe si besoin.

- Processus d'admission harmonisé

Ce groupe de travail a également été proposé à la suite du comité thématique sur l'accès aux droits et à l'offre de services et d'accompagnement. L'objectif était de préparer l'arrivée du DUA et de tendre vers un processus d'admission harmonisé pour faciliter les démarches des personnes concernées. Les membres cœurs présents ont pu échanger sur leur processus d'admission et voir les disparités en fonction des organisations.

- Cartes mentales sur l'offre TSA

Ce groupe de travail a été réalisé suite à l'interpellation d'un membre cœur de la Communauté 360 du Calvados : une présentation de l'offre TSA sur le département avait été effectuée par le Centre Ressources Autisme Normandie Calvados Orne Manche et il semblait intéressant de pouvoir mettre ces offres sous un format de cartes mentales afin d'obtenir une synthèse de l'offre disponible. Les documents sont en cours de formalisation graphique et devraient être finalisés courant 2025.

6.2.5. PARTENARIATS ET RESEAUX

Pour répondre à ses missions, la Communauté 360 concentre ses actions vers la recherche de solutions concrètes et innovantes au plus près des lieux de vie et oriente en collaboration avec les acteurs de chacun des territoires.

La Communauté 360 entretient des liens privilégiés avec les membres coeurs et certains acteurs avec lesquels une convention a été établie.

PARTENARIAT AVEC LA MDPH

Une convention entre la MDPH et la Communauté 360 a été formalisée et validée en COMEX le 16 décembre 2024, qui vient définir les modalités de travail et les articulations avec la RAPT et les différents pôles de la MDPH. Elle définit le principe de partage et d'échange d'informations contribuant à une évaluation précise des besoins des personnes.

La Communauté 360 contribue en lien avec la MDPH à la structuration d'une fonction d'observatoire des réponses apportées aux besoins des personnes et de la qualité des parcours.

Articulation avec la RAPT

Les missions confiées à la Communauté 360 viennent compléter la RAPT en fédérant les acteurs de droit commun et les acteurs spécialisés (DAC, équipe mobile, ERHR Nord-Ouest, PCPE, plateforme de répit, ESMS, plateforme emploi accompagné, etc.).

Une rencontre d'appui est organisée à raison d'une fois tous les quinze jours permettant une collaboration concernant les situations individuelles accompagnées par la Communauté 360.

Articulation avec les différents pôles de la MDPH

Il est entendu que la Communauté 360 peut également mobiliser les différents pôles de la MDPH en lien avec leurs responsables (pôle accès au droit, pôle évaluation, etc.). Cette collaboration permet d'assurer une fluidité des réponses en lien avec les observations faites par l'équipe de la Communauté 360 lors des visites à domicile ou lors des rencontres partenaires par exemple.

PARTENARIAT AVEC L'EDUCATION NATIONALE

Dans le cadre de notre partenariat, nous avons co-construit un tableau de priorisation qui guide notre collaboration autour de situations accompagnées en fonction de nos missions respectives.

Des rencontres régulières sont réalisées en présence de la MDPH, l'Éducation Nationale et la Communauté 360 autour de situations complexes repérées selon les critères de priorisations définis.

L'équipe de la Communauté 360 participe également avec l'Éducation Nationale aux rencontres de concertation organisées à l'initiative des acteurs du territoire du Bocage Virois : staff école inclusive.

PARTENARIAT AVEC LES DAC (APPUI SANTE 14 ET AXANTE)

Les conventions ont été formalisées avec les deux acteurs en 2024 et une a déjà été signée (l'autre prévue en mars 2025). Les conventions définissent les modalités de collaboration entre la Communauté 360 et les DAC.

Des réunions de concertation sont organisées à raison d'une fois tous les deux mois afin d'aborder des situations complexes. Les deux parties peuvent être ressources l'une pour l'autre ou intervenir en binôme.

L'équipe de la Communauté 360 participe aux rencontres de concertation de partenaires mis en place par Axanté pour les publics de moins de 60 ans.

PARTENARIAT STAFF TCCL

L'équipe de la Communauté 360 est conviée aux staffs organisés par le Centre Hospitalier Aunay-Bayeux (CHAB) en qualité de fonction ressource pour apporter une réflexion en lien avec les situations abordées par l'équipe médicale. Cette participation permet également d'évoquer des situations repérées par l'équipe et d'assurer une veille sur les ruptures de parcours.

PARTENARIAT AVEC L'ASE

Dans le cadre de notre partenariat, des liens sont instaurés avec la coordinatrice médico-social ASE de la Direction de l'Enfance et de la Famille du Conseil Départemental du Calvados. A cette occasion, en lien avec la RAPT et l'ASE, nous avons co-construit un tableau de priorisation qui guide notre collaboration autour des situations accompagnées en fonction de nos missions respectives. Un protocole de partenariat va être formalisé en 2025.

Dans le cadre de son déploiement, la Communauté 360 est en recherche constante d'élargir son réseau auprès du droit commun et du droit spécialisé. L'objectif est de s'appuyer sur les principes de complémentarité et de subsidiarité en repérant les forces et les compétences de chacun.

RESEAU

Le développement des partenariats et réseaux a constitué un enjeu majeur de l'année 2024 et représente une part importante de l'activité des conseillers en parcours et du pilote.

Plusieurs rencontres ont eu lieues au cours de l'année 2024, quelques exemples non exhaustifs :

- ESMS : MAS ELLON, IMPRO Démouville, DME Bayeux, Dispositif du Bessin (IME Espoir et DITEP), SAVS/SAMSAH APF et LADAPT, Foyer Soleil ;
- Dispositifs de coordination : DAC, CRA Normandie COM, Normandie Pédiatrie, ESA bas-normand ;
- Organismes tutélaire : Association Tutélaire du Calvados ;
- Associations d'usagers : GEM, AFTC 14 ;
- Droit commun : Cap'Sport, SIAO, Fédération Préparation Suite Reclassement ;
- Réseau : Réseau Insertion Bessin, CLSM, CLIC du Bessin ;
- Santé : service social du CHU et de l'EPSM de Caen, Axanté ;
- Éducation Nationale : Équipe d'Enseignants référents du Calvados.

En complément de ce type de rencontres, l'interconnaissance se développe également au travers de l'accompagnement des situations individuelles.

PARTICIPATION A DES EVENEMENTS

La Communauté 360 du Calvados a aussi commencé à s'inscrire sur des évènements organisés sur le département en 2024. Elle a pu participer à trois manifestations :

- Le forum « Cap sur ma vie d'adulte » en mars 2024 ;
- Le forum des Associations et Dispositifs en faveur des Personnes Cérébro-Lésées en avril 2024 ;
- La journée « Parcours de vie des personnes avec une déficience visuelle » au mois de septembre 2024.

Ces évènements ont permis à la Communauté 360 de déployer sa communication au grand public, mais également de développer « l'aller-vers » en recevant les personnes sur son stand et en leur proposant des premiers éléments de réponses face aux besoins exprimés. Les conseillères en parcours ont pu par la suite, débuter un accompagnement (coordination de parcours) avec certaines personnes rencontrées.

6.2.6. PERSPECTIVES 2025

- Développer une stratégie pour répondre à la montée en charge de l'activité (sollicitations et coordination de parcours) ;
- Poursuivre l'expérimentation du logiciel métier en lien avec Normand'e-santé et utiliser la première version en production du logiciel métier E-parcours à partir d'avril 2025 ;
- Proposer une réunion de concertation avec l'ensemble des acteurs concernés pour préparer la rentrée scolaire 2025 (dès février 2025), assurer l'animation des prochains groupes de travail ;
- Déployer des staffs territoriaux sur les territoires non couverts et continuer à identifier les réunions de concertation déjà existantes ;
- Poursuivre les travaux en cours sur les comités thématiques dès janvier 2025 (diagnostic de territoire, suite des travaux de l'ORS CREAL sur les listes d'attentes, poursuite des GT sur : ViaTrajectoire et Processus d'admission harmonisé, etc.) ;
- Formaliser des chartes d'engagement / articulations avec les dispositifs de coordination et autres partenaires (DAC, Intervenants pivots TSA, EN, ASE, etc.) ;
- Développer le partenariat avec le Dispositif de Soutien à l'Autodétermination Normandie (présentation commune prévue auprès de France Service en mars 2025) ;
- Poursuivre l'inscription de la Communauté 360 sur les groupes de travail pour lesquels sa présence est légitime et pertinente ;
- Participer aux instances du réseau santé : CLS, CPTS, PTSM, etc. ;
- Organiser une journée d'information / sensibilisation pour les proches aidants / familles le 4 octobre 2025 à Caen ;
- Développer les partenariats et réseaux en poursuivant la rencontre de l'ensemble des acteurs concernés sur les territoires (Service Public de l'Emploi, CLIC, service de l'Autonomie du Conseil Départemental du Calvados, etc.) ;
- Poursuivre et développer le partenariat avec le droit commun et prévoir une présentation grand public de la Communauté 360 ;

- Participer à l'observatoire mis en place sur le territoire concernant les ruptures de parcours notamment, et faire remonter les besoins repérés aux autorités compétentes ;
- Assurer une veille et préparer la mise en œuvre du nouveau cahier des charges national des Communautés 360 prévu pour le second trimestre 2025.

I.3 LA COMMUNAUTE 360 DE LA MANCHE



6.3.1. LA CONVENTION CONSTITUTIVE

La Convention constitutive est le document fondateur de la Communauté 360. Au-delà de la définition de son organisation opérationnelle et de ses modalités de gouvernance, elle engage et fédère les membres cœurs autour d'un projet commun et de valeurs partagées reposant sur un principe de transparence et de co-responsabilité.

À la suite de sa validation en Comité Décisionnel, plusieurs campagnes de signatures se sont succédées depuis le mois d'avril 2024. A ce jour, 28 membres ont signé la Convention et 4 signatures restent en attentes.

Toutes les organisations gestionnaires d'établissements médico-sociaux du département, l'Éducation Nationale, le Département et le GIP MDPH sont signataires. Les dispositifs de coordination et associations portées par les personnes en situation de handicap et leurs aidants y sont bien représentés. En revanche, Les Services Publics de l'Emploi ainsi que les Centres Hospitaliers sont encore peu sensibilisés à la démarche, à l'exception des centres hospitaliers spécialisés en psychiatrie.

6.3.2. L'EQUIPE DEDIEE



Sébastien GENEST
Pilote



Centre Manche



Pauline ROBLOT

Sud Manche



Johanne DA SILVA

Nord Manche



Marie HEURTEBIZE

L'année 2024, en lien avec l'arrivée récente du coordinateur de la communauté, permet la constitution de l'équipe de Conseillers en parcours et le développement attendu de la réponse aux situations individuelles et de l'accompagnement des parcours.

Sur la base du volontariat, les membres cœurs ont pu être associés à l'ensemble des étapes du recrutement, de la validation des fiches de poste jusqu'aux entretiens individuels et choix des candidats. Les recrutements se sont portés sur des profils de travailleurs sociaux expérimentés, aux parcours variés et complémentaires.

Une Conseillère en Économie Sociale et Familiale et deux Assistantes de Service Social sont recrutées. Conformément aux attentes des membres cœurs et dans le respect du fonctionnement des territoires, les conseillers en parcours sont positionnés sur le centre, le sud et le nord du département avec une arrivée respective en mars, mai et septembre 2024.

Les membres coeurs sont également mis à contribution pour organiser l'accueil des conseillers en parcours sur les territoires à travers la mise à disposition de locaux. Le coordinateur et la conseillère en parcours du centre Manche occupent des bureaux de l'antenne Saint-Loise du RSVA, l'ACAIIS accueille le professionnel du nord Manche dans des locaux situés sur son site de la Glacerie, et l'APAEIA le professionnel du sud Manche au sein du DISFA situé à Avranches. Selon les modalités convenues, une convention de mise à disposition ou l'établissement d'un bail encadrent ces organisations.

6.3.3. L'ACTIVITE – CHIFFRES CLES 2024

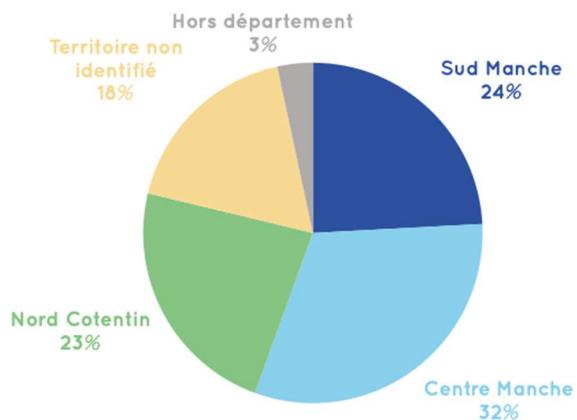
REPONSES AUX SITUATIONS INDIVIDUELLES

L'installation progressive des conseillers en parcours tout au long de l'année et le démarrage parallèle des campagnes de communication et de promotion de la Communauté 360 de la Manche ne permet pas d'identifier l'année 2024 comme une année référence en termes d'indicateurs d'activité. Néanmoins, la progression constante de l'activité et de son volume autorise de premières observations et constats.

Statistiques générales

Entre janvier et décembre 2024, 228 sollicitations, concernant 207 dossiers, ont été traitées par l'équipe de la communauté. 160 sollicitations relevaient d'un traitement de niveau 1 (écoute, information, conseil, orientation) et 68, plus complexes, d'un traitement de niveau 2 ou 3 (coordination de parcours et agencement de solutions). La répartition géographique de ces sollicitations est sensiblement équitable entre les territoires du département.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES PERSONNES CONCERNÉES

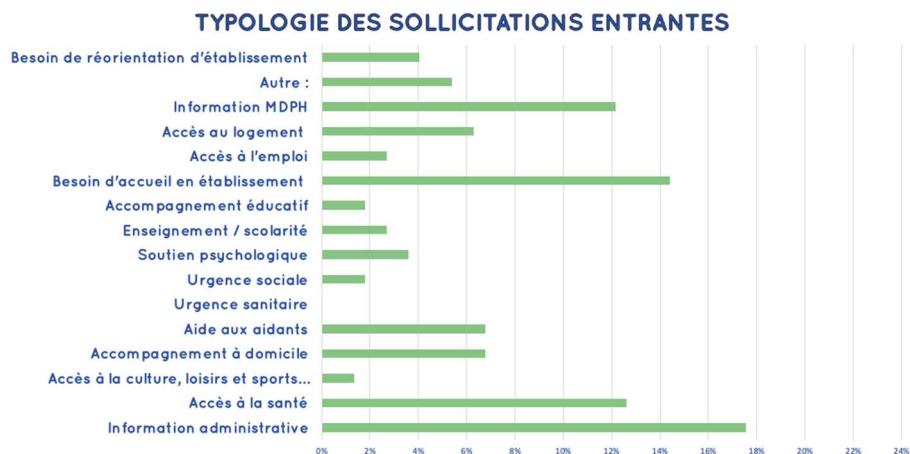


Le profil de la personne concernée par la sollicitation indique que les adultes en situation de handicap ont été plus représentés en 2024 avec 75% des sollicitations contre 23% pour les enfants en situation de handicap.

Ce sont les professionnels qui ont le plus interpellé la Communauté 360 représentant 49 % des sollicitations quand les personnes en situation de handicap en représentent 25 %, tout comme leurs aidants. Les Dispositifs de coordination en santé (DSC) également implantés sur le Nord, le Centre et le Sud du département et avec lesquels les articulations sont déjà travaillées représentent à eux seul 30% des sollicitations par un professionnel.

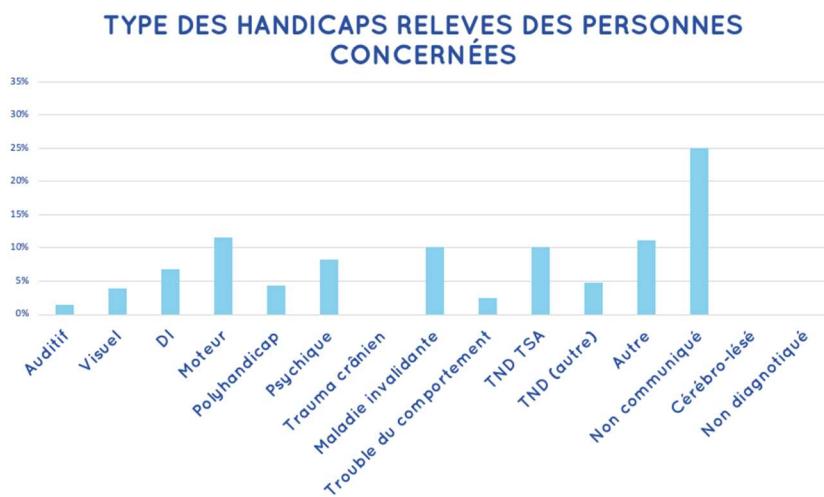
Typologie des sollicitations

Si la typologie des sollicitations relevées est large et variée, certaines sollicitations demeurent largement majoritaires. Ainsi, les besoins relatifs à de l'information administrative représente la demande la plus importante, suivi de près par le besoin d'accueil en établissement. L'accès à la santé et aux informations liées au fonctionnement de la MDA font également partie des demandes les plus récurrentes.



Typologie de handicap

Les typologies de handicaps constatées sont hétérogènes et ne révèle pas d'indication significative à l'exception des personnes présentant une maladie invalidante qui n'avaient pas été, jusqu'ici, repérées comme un public susceptible de solliciter régulièrement la Communauté 360.



FOCUS SITUATIONS COMPLEXES

Les parcours complexes accompagnés au cours de l'année 2024 sont au nombre de 68. Les indicateurs de l'activité des situations complexes correspondent globalement à ceux relevés pour l'ensemble des situations, qu'il s'agisse du ratio situations enfants/adultes, de la typologie des sollicitations et de handicap ou encore de la répartition par territoire géographique.

La durée moyenne d'accompagnement d'un parcours de niveau 2 ou 3 est de 41 jours. Une large majorité de ces situations sont orientées par un professionnel, soit 45 situations sur 68. Un staff de territoire, ou groupe de travail partenarial, a été organisé sur l'année 2024 pour l'une de ces situations.

De premiers constats sont réalisés par les conseillers en parcours qui repèrent la récurrence de plusieurs phénomènes relatifs au traitement des situations de niveau 2 :

- La plupart des situations relevant du niveau 2 impliquent la présence de plusieurs acteurs de l'accompagnement, qu'ils appartiennent au champ médico-social, sanitaire, éducatif ou encore social. Plus le nombre de partenaires impliqués sur une situation est important, plus le risque d'observer une rupture ou une absence de la communication et du lien est constaté. Ce travail de coordination partenariale et de rétablissement du partage de l'information représente une activité majeure et essentielle du niveau 2 d'intervention des conseillers en parcours.
- La faible mobilisation des staffs de territoire pour l'année 2024 est identifiée comme une résultante directe de ce travail. La coordination partenariale qui s'établie en premier lieu à travers l'intervention des conseillers en parcours permet souvent d'identifier de premières réponses, écartant le besoin immédiat de réunir les acteurs. L'activité de la Réponse Accompagnée pour Tous, bien repérée des acteurs, et l'organisation de ses Groupes Opérationnels de Synthèses de niveau 1 et 2 participe également à ce constat.
- La complexité à comprendre une orientation et à pouvoir la mettre en œuvre ainsi que la réalisation de l'ensemble des démarches administratives inhérentes, de la constitution du dossier à l'accès aux prestations et services, et un écueil presque systématique des personnes concernées. Facteur d'épuisement et de démobilisation, cette difficulté est repérée comme un déterminant du risque de rupture des parcours.
- La difficulté des personnes concernées à se sentir légitime auprès des acteurs dans l'expression et la prise en considération de leurs besoins. L'intervention des conseillers en parcours, qui trouve un écho favorable auprès des professionnels de l'accompagnement, permet régulièrement de concrétiser des démarches qui ne parvenaient pas à aboutir et/ou qui étaient engagées de longue date.

Ci-après, quelques illustrations de l'intervention des conseillers en parcours :

Sollicitation de la Communauté 360 pour une personne proche aidante en septembre 2024. Le proche aidant est un père âgé d'une soixantaine d'années et qui accompagne son fils d'une trentaine d'année présentant un syndrome Asperger. L'aide est éprouvante et demande du soutien. Le fils bénéficie d'un suivi par le CMP et est intégré à un club de jeu local. Il bénéficie d'une orientation vers un SAMSAH mais pour le moment, seules quelques interventions ponctuelles pourraient être proposées.

Le conseiller en parcours se rapproche en premier lieu de l'intervenant pivot CRA du département. Ils réalisent une visite à domicile conjointe en présence du père et du fils. Des besoins en lien avec l'entretien du logement, l'insertion professionnelle et l'accès aux loisirs sont repérés. Le père s'inscrit de son côté sur une formation proche aidant proposé par le CRA. Une rencontre avec le CMS de territoire permet l'ajustement et la complétion de la demande de renouvellement des droits et orientations MDA. Une rencontre avec la Communauté 360 et l'intervenant pivot du CRA permet la présentation de la situation et ses enjeux au SAMSAH concerné qui propose, après étude, un début d'accompagnement en janvier 2025. L'intervention de la Communauté 360 s'arrête. Le risque de rupture de parcours est écarté.

La Communauté 360 est contactée par la mandataire judiciaire d'une femme de 65 ans qui vit en logement autonome. Cette personne est en situation de polyhandicap et a des rendez-vous médicaux très réguliers sur Cherbourg et sur Caen. Sa mère est son aidante, elle vit à proximité mais se sent fatiguée. Elle est âgée de 88 ans et va très prochainement intégrer un EHPAD.

La personne aidée souhaite rester à son domicile mais n'est pas autonome dans le suivi de ces rendez-vous médicaux et dans les déplacements lui permettant de s'y rendre. Le DAC n'est pas légitime pour intervenir en priorité car les prises en charge médicales sont programmées.

Le conseiller en parcours contact le service social de la CPAM pour vérifier les possibilités de prise en charge des transports médicaux. L'ALD permet finalement le financement des transports. En lien avec le prestataire d'aide à domicile, le renforcement de la PCH rend possible l'accompagnement aux visites médicales et le rappel des rendez-vous par les auxiliaires de vie. La mère a donc pu intégrer l'EHPAD. L'intervention du conseiller en parcours a permis l'identification des ressources mobilisables et leurs coordinations permettant ainsi le maintien du parcours de soin de la personne, dans le respect de son choix de vie au domicile.

TENDANCES / CONSTATS

L'activité de la Communauté 360 de la Manche connaît d'importants mouvements au cours de cette année 2024. Ils préfigurent probablement de l'activité à venir en 2025.

La première tendance constatée est une évolution significative du nombre moyen de sollicitations sur la période de septembre à décembre 2024 qui augmente de 30%. Plusieurs paramètres viennent expliquer ce phénomène dont, l'installation progressive des conseillers en parcours sur leur territoire, le lancement de la campagne de communication à destination du grand public et l'important travail de communication et de rencontres partenariales réalisé cette même année auprès des professionnels de tout secteur.

Une concentration des interpellations par des professionnels sur cette fin d'année avec plus d'une sollicitation sur deux provenant d'un acteur de l'accompagnement. Cette tendance est à mettre directement en lien avec le travail de réseau partenarial car plus d'une cinquantaine de rencontres et présentations de la Communauté 360 ont été organisées en 2024.

Sans surprise, le nombre d'interpellation pour des situations de niveau 2 augmente avec celui des interpellations par des professionnels. Entre septembre et décembre, plus d'une situation sur trois relèvent d'un niveau 2 ou 3, de nombreux professionnels étant en mesure de délivrer eux-mêmes l'information de niveau 1.

Enfin, l'augmentation respective des sollicitations sur chaque territoire corroborent avec le déploiement progressif de la communauté et l'installation des conseillers en parcours sur le terrain.

Fort de ces observations et de la poursuite des démarches et collaborations engagées, une augmentation globale de l'activité est attendue pour l'année 2025.

6.3.4. INSTANCES ET GROUPES DE TRAVAIL

3 instances principales rythment le calendrier de la Communauté 360 de la Manche.

L'Agence Régionale de Santé, et plus particulièrement sa délégation départementale, veille au déploiement de la communauté et au suivi des missions qui lui sont confiées. Elle s'appuie plus particulièrement sur le Comité Exécutif « Enfants en situation de handicap et scolarité » ou « CODEX », auquel participe le Conseil Départemental, l'Éducation Nationale, les représentants des personnes en situation de handicap et de leurs aidants, ainsi que des membres de la Communauté 360 de la Manche, pour faire le point sur l'avancement des travaux engagés. Il s'est réuni à 5 reprises en 2024, notamment autour de la stratégie NormHandicap Manche et de la mise en œuvre de l'AMI 50 000 solutions.

L'organisation des comités décisionnels et comités thématiques appartient aux membres de la communauté et à son coordinateur. Ils permettent respectivement de prendre les décisions nécessaires à son fonctionnement, son organisation et ses orientations et d'engager les réflexions et

travaux lui permettant de répondre à ses missions et atteindre ses objectifs. Leur planification s'organise sur une année scolaire soit de Septembre à Juin. Pour l'année 2024-2025, les membres cœurs ont souhaité l'organisation de 3 comités décisionnels et 9 comités thématiques. Le calendrier annuel est ainsi communiqué aux membres cœurs au cours de l'été. Cette planification anticipée et optimisée doit favoriser la participation de tous.

COMITES DECISIONNELS

3 Comités Décisionnels se sont tenus en 2024, plus précisément en mars, juin et novembre. La réservation de l'amphithéâtre, mis à disposition par l'Association pour l'Aide aux Adultes et aux Jeunes en Difficultés (AAJD Agneaux), permet la réunion de conditions idéales pour leurs déroulements. Sa situation géographique, au centre du département facilite les déplacements des membres les plus éloignés. Une participation moyenne de 24 membres cœurs par comité est enregistrée. Ces comités permettent de délivrer des actualités et informations, de présenter des initiatives et évènements partenariaux, de faire un point sur la structuration, le déploiement et l'activité de la Communauté et, le cas échéant, de valider des travaux, orientations et stratégies.

Parmi les éléments les plus notables des comités décisionnels de l'année 2024, sont repérés :

Les participations	<ul style="list-style-type: none">● Du réseau des professionnels de la petite enfance de la Manche pour l'organisation des journées départementales handicap, inclusion, parentalité (PEPITES) ;● Du dispositif CapParents Normandie ;● Du Centre ressource Normandie Réhabilitation Psychosociale.
Les validations	<ul style="list-style-type: none">● Des affiches et flyers de la Communauté 360 de la Manche ;● Des bonnes pratiques d'accès aux prestations et services des membres cœurs de la Communauté 360 de la Manche ;● Du choix des locaux des conseillers parcours ;● Du schéma d'articulation entre la Communauté 360 et le dispositif Réponse Accompagnée Pour Tous ;● De la solution E-Parcours proposée par Normand'e-Santé comme logiciel métier de la Communauté 360 de la Manche ;● De la Charte et des Affiches des valeurs et engagements des membres cœurs de la Communauté 360 de la Manche ;● De l'organisation d'une réunion de concertation des membres cœurs de la Communauté 360 de la Manche en préparation de la réponse au second volet de l'AMI 50 000 solutions.

COMITES THEMATIQUES

10 comités thématiques ont été programmés au cours de l'année 2025. Ils ont permis la réunion des membres cœurs et partenaires pour y partager des constats et expertises, engager des réflexions et mener des travaux favorisant la transformation de l'offre et des organisations ainsi que la fluidité des parcours. Une participation moyenne de 13 membres cœurs et/ou partenaires par comité est enregistrée. 4 thématiques sont travaillés en 2024 :

Accès aux droits – Accès à l'offre de services et d'accompagnement

Ces réunions, déjà initiées en 2023, concrétisent la définition des « bonnes pratiques d'accès aux prestations et services des membres cœurs de la Communauté 360 de la Manche ». Partagées sur un document travaillé pour l'occasion, ces bonnes pratiques tendent à harmoniser et faciliter l'accès des personnes aux prestations et service des membres cœurs. Diffusées à l'ensemble des membres, ces bonnes pratiques doivent être mises en application depuis leur validation au comité décisionnel de Mars 2024. Des présentations ont d'ailleurs pu être réalisés auprès des équipes de direction des organisations qui en ont fait la demande.

Continuité - Structuration des réponses aux situations individuelles

Ces temps d'échanges ont permis de travailler plus particulièrement sur les modalités d'organisation des futurs staffs territoriaux ainsi que sur les articulations et le circuit de la réponse aux situations individuelle entre la Communauté 360 et le Dispositif Réponse Accompagné Pour Tous de la MDA du département de la Manche. Ces derniers travaux ont notamment permis la réalisation d'un schéma de structuration validé en comité décisionnel.

Place des personnes en situation de handicap – Éthique

Ces rencontres se sont principalement focalisées sur les articulations à définir entre la Communauté 360 de la Manche et le Dispositif de Soutien à l'Autodétermination Normand. A travers la présentation des services, le rappel de leurs missions respectives et des interventions extérieures permettant de redéfinir les concepts d'autodétermination et de qualité de vie, s'est dessinée la première ébauche de cette collaboration. Malgré plusieurs sollicitations, la participation des membres d'associations représentant les personnes en situation de handicap et leurs aidants n'a pas rencontré le résultat recherché.

Comité thématique transverse

À la demande des membres cœurs, un comité thématique transverse est mis en place sur la fin de l'année et porte sur les valeurs et principes partagés par les membres cœurs à travers leur engagement auprès de la Communauté 360 de leur département.

Le constat est le suivant, le temps des premiers débats s'est éloigné, des acteurs sont arrivés, d'autres sont partis, les échanges autour de la structuration ont pris beaucoup de place, impactant les opportunités de développer la fibre communautaire du projet. La nécessité de réaffirmer, remettre en lumière et partager ces principes et valeurs et de les rendre facilement accessibles à l'ensemble des membres cœurs de la Communauté 360 de la Manche est constatée.

Après un travail relatif à la définition des 5 grandes valeurs et des 5 grands engagements des membres cœurs de la Communauté 360 de la Manche, une charte et des affiches sont réalisées avec l'appui du service communication du RSVA. Validés au comité décisionnel de Novembre 2024, ces supports, à destination des membres cœurs, seront imprimés et distribués au premier trimestre 2025.

6.3.5. PARTENARIATS ET RESEAUX

REONSE ACCOMPAGNEE POUR TOUS

Le partenariat le plus marquant de l'année 2024 reste la poursuite du travail réalisé pour articuler la réponse aux situations individuelles entre la Communauté 360 et le Dispositif Réponse Accompagnée Pour Tous. S'appuyant sur les modalités et structurations définies en 2023 et début d'année 2024, et

sur le recrutement de l'équipe de la Communauté 360, la mise en œuvre de ces articulations a pu être expérimentée au cours du second et troisième trimestre de l'année 2024.

Les conseillers en parcours de la Communauté 360 forment désormais des binômes par territoire avec leurs homologues de la MDA. S'ils ne partagent pas les mêmes bureaux, ils disposent néanmoins de la possibilité de s'interroger individuellement pour partager des informations, des ressources, mutualiser leurs compétences et rechercher des solutions aux parcours accompagnés. Une réunion hebdomadaire des deux équipes formalise ses échanges et facilite la répartition des situations et saisines. Des présentations conjointes sont régulièrement proposées aux acteurs concernés. La réalisation d'un support de présentation commun en fin d'année 2024 favorise encore un peu plus la compréhension de nos articulations auprès de nos partenaires.

Les phases de travail définies préalablement entre la Communauté 360 et le Dispositif Réponse Accompagnée Pour Tous sont désormais opérationnelles. Si elles restent perfectibles et ajustables, elles permettent néanmoins de tirer un premier bilan concluant de cette collaboration.

AUTRES PARTENARIATS ET RESEAUX

Le développement des partenariats et réseaux a constitué un enjeu majeur de l'année 2024 et représente une part importante de l'activité des conseillers en parcours et du coordinateur.

À l'instar de la collaboration avec la RAPT et les conseillers parcours MDA, des articulations semblables se sont établies avec d'autres dispositifs de coordination tel que les DAC en santé, les intervenants Pivots du CRA, l'équipe de l'ERHR ou encore les facilitateurs de choix de vie du Dispositif de Soutien à l'Autodétermination Normand avec lesquels des temps d'échanges réguliers sont programmés, des visites à domicile conjointes sont réalisées et des orientations sont définies ou redéfinies.

La présentation aux partenaires, notamment de droits communs, s'est voulue la plus large et complète possible. À l'aide des supports de présentation et documents de communication, les conseillers en parcours et le coordinateur ont pu faire connaître la Communauté 360 et en réaliser la promotion au plus près des territoires. Une cinquantaine d'actions en ce sens sont recensées pour l'année 2024.

Ainsi, le réseau France Service du département a pu en bénéficier, en particulier à travers l'intervention de leur coordinateur départemental. Les Mairies et CCAS des plus grandes agglomérations du département ont été démarchés tout comme leurs pôles médicaux de santé. La participation régulière de la Communauté 360 aux réunions d'informations et de coordination organisées sur les territoires par les CLIC favorise également cette interconnaissance.

Les liens avec l'Éducation Nationale sont travaillés à l'occasion de temps d'échanges de plus en plus nombreux avec la rencontre des équipes ASH, celle de tous les enseignants référents du département ou encore la participation à certains pôles ressources.

Les services sociaux de droits communs tel que ceux des hôpitaux, de la CPAM, de la médecine du travail, de la CARSAT ou encore les Services d'aides à domicile du territoire font également l'objet de ces rencontres tout comme ceux relevant de l'insertion professionnelle avec l'emploi et la formation accompagnée ainsi que les missions locales des territoires.

La Communauté 360 est également représentée et s'investi au sein de plusieurs groupes de travail départementaux tel que le Projet Territorial en Santé Mentale, le déploiement du projet « On se pause » porté par Familles Rurales de la Manche, l'organisation des journées « PEPITES » portées par le réseau des professionnels de la petite enfance de la Manche, l'actualisation du projet stratégique du GHT Mont Saint-Michel ou encore le programme d'extension de la prévention du suicide du département de la Manche.

Enfin, l'équipe de la Communauté 360 renforce ses liens de proximité avec les acteurs et services spécialisés du secteur médico-social. Au fur et à mesure des rencontres et opportunités, des visites des dispositifs et établissements ainsi que la rencontre de leurs équipes s'organisent tout au long de l'année.

6.3.6. PERSPECTIVES 2025

- Une augmentation de l'activité par le nombre de sollicitations au regard du déploiement de la Communauté, de l'arrivée des conseillers en parcours sur les territoires et des campagnes de communication en cours ;
- L'utilisation de la première version en production du logiciel métier E-parcours à partir d'Avril 2025 ;
- L'organisation d'une réunion de concertation des membres cœurs de la Communauté 360 de la Manche en préparation de la réponse au second volet de l'AMI 50 000 solutions le 31 janvier 2025 ;
- L'animation des groupes de travail relatifs à la préparation de la rentrée scolaire par territoire en semaine 13 du mois de Mars 2025 ;
- La participation, en appui, aux groupes de travail organisés par la MDA et avec les ESMS sur les parcours des jeunes adultes en situation d'amendement CRETON ;
- Continuer les travaux menés en comités thématiques à partir de Janvier 2025 sur la gestion des listes d'attentes et critères de priorisations ;
- Poursuivre l'inscription de la Communauté 360 sur les groupes de travail pour lesquels sa présence est légitime et pertinente ;
- Développer les partenariats et réseaux en poursuivant la rencontre de l'ensemble des acteurs concernés sur les territoires ;
- La diffusion de la charte et des affiches des valeurs et engagements de la Communauté 360 à ses membres cœurs au premier trimestre 2025 ;
- L'analyse et la préparation de la mise en œuvre du cahier des charges national révisé des Communautés 360 prévu pour le second trimestre 2025.

GLOSSAIRE

AAJD : Association pour l'Aide aux Adultes et aux Jeunes en Difficultés

ACM : Accueil Collectif de Mineurs

ADPP : Analyse De Pratiques Professionnelles

AEEH : Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé

ALD : Affection Longue Durée

AMI : Appel à Manifestation d'Intérêt

AMP : Aide Médico-Psychologique

ANPEA : Association Nationale des Parents d'Enfants Aveugles

ARCMSA : Association Régionale des Caisses de Mutualité Sociale Agricole

CAA : Communication Alternative Améliorée

CAF : Caisse d'Allocations Familiales

CAFS : Centre d'Accueil Familial Spécialisé

CAMSP : Centre d'Action Médico-Sociale Précoce

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

CCP : Consultation de Contraception et de Prévention

CDSA : Comité Départemental du Sport Adapté

CFA : Centre de Formation des Apprentis

CID : Centre International de Deauville

CLIC : Centre Local d'Information et de Coordination

CLS : Contrat Local de Santé

CLSM : Conseil Local de Santé Mentale

CMJE : Conseil Municipal des Jeunes Enfants

CMP : Centre Médico-Psychologique

CMS : Centre Médico-Social

CNR : Crédits Non Reconductibles

CNSA : Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie

COMEX : COMission EXécutive

COTECH : COmité TECHnique

CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie

CPTS : Communauté Professionnelle Territoriale de Santé

CRA : Centre Ressources Autisme

CRCDC : Centre Régional de Coordination de Dépistage des Cancers

CSE : Comité Social et Économique

DAC : Dispositif d'Appui et de Coordination

DAME : Dispositif d'Accompagnement Médico-Éducatif
DAPA : Dispositif d'Appui à la Politique Addiction
DARe : Dispositif d'Accompagnement et de Ressources
DIA : Document Individuel d'Admission
DISFA : Dispositif de Soutien et de Formation de l'Avranchin
DITEP : Dispositif Institut Thérapeutique, Éducatif et Pédagogique
DIU : Diplôme IntraUniversitaire
DME : Dispositif Médico-Éducatif
DUA : Dossier Unique d'Admission
EAJE : Établissement d'Accueil du Jeune Enfant
EHPAD : Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes
EMAS : Équipe Mobile d'Appui à la Scolarisation
EMS : Établissement Médico-Social
EN : Éducation Nationale
EPS : Examens Prévention en Santé
ERHR : Équipe Relais Handicaps Rares
ESA : Équipes Spécialisées Alzheimer
ESAT : Établissement ou Service d'Aide par le Travail
ESMS : Établissement ou service médico-social
ESSMS : Établissement ou service social ou médico-social
ETP : Établissement de Travail Protégé
FALC : Facile à Lire et À Comprendre
FAM : Foyer d'Accueil Médicalisé
FH : Foyer d'Hébergement
GEM : Groupe d'Entraide Mutuelle
GHT : Groupement Hospitalier Territorial
GIP : Groupement d'Intérêt Public
GNCRA : Groupement National des Centres Ressources Autisme
GOS : Groupe Opérationnel de Synthèse
IEM : Institut d'Education Motrice
IME : Institut Médico-Éducatif
IMPro : Institut Médico Professionnel
ITEP : Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique
MAS : Maison d'Accueil Spécialisée
MDA : Maison Départementale de l'Autonomie
MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées
PCH : Prestation de Compensation du Handicap
PCPE : Pôle de Compétence et de Prestations Externalisées

PEP : association des Pupilles de l'Enseignement Public
PESL : Projet Éducatif Social Local
PFR : PlateForme de Répit
PPA : Projet Personnalisé d'Accompagnement
PPS : Prévention Promotion Santé
PRH : Pôle Ressources Handicap
PSH : Personne en Situation de Handicap
PTSM : Projet Territorial de Santé Mentale
RAPT : Réponse Accompagnée Pour Tous
RHBD : Référent en Hygiène Bucco-Dentaire
RHF : Ressource Handicap Formation
S3AIS : Service d'Aide à l'Acquisition de l'Autonomie et de l'Intégration Scolaire
SAAAS : Service d'Aide à l'Acquisition de l'Autonomie et à la Scolarisation
SAD : Service d'Aide à Domicile
SAJH : Structure d'Accueil de Jour d'Hébergement
SAMSAH : Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés
SASLA : Service d'Accompagnement et de Suivi en Logement
SAVS : Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
SESSAD : Service d'Éducation Spéciale et de Soins À Domicile
SIADV : Service Intergénérationnel d'Appui aux adultes Déficients Visuels
SIAO : Service Intégré d'Accueil et d'Orientation
SIRH : Système d'Information pour les Ressources Humaines
SLA : Sclérose Latérale Amyotrophique
SOFCODH : SOciété Française des COnsultations Dédiées Handicap
SOSS : Santé Orale et Soins Spécifiques
TCCL : Traumatisés Crâniens / CérébroLésés
TDAH : Trouble De l'Attention avec ou sans Hyperactivité
TND : Troubles du NeuroDéveloppement
TOP : Trouble Oppositionnel avec Provocation
TSA : Troubles du Spectre de l'Autisme
TSLA : Troubles Spécifiques du Langage et des Apprentissages
UC-IRSA : Union de Caisse - Institut inter-Régional pour la SANté
UEEA : Unité d'Enseignement en École ordinaire pour Autistes
UEMA : Unité d'Enseignement Maternelle Autisme
UFCV : Union Française des Centres de Vacances et de Loisirs
USLD : Unités de Soins Longue Durée
VIAS : Vie Intime Affective et Sexuelle



Réseau de Services pour une Vie Autonome

7 bis avenue du Président Coty
14000 CAEN

info@rsva.fr – 02 31 53 97 94

www.rsva.fr

Avril 2025